

PROCES VERBAL

Séance du 13 Avril 2026

L'an 2026 et le 13 Avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de BUREL Régis Maire

Présents : M. BUREL Régis, Maire, Mmes : BOULANGER Liliane, DEL FABRO-GUICHE Angélique, GODFRIN-MOREAU Héloïse, HERMANT Elodie, LE GULUCHE Anne-Marie, VAN HILLE Laetitia, MM : ALASIA Joël, BOLANT Claude, BRETON Maxime, MARTIN Damien, ROGÉ Jean-Michel

Absent(s) ayant donné procuration : Mme BAINOL RIBERT Francine à Mme LE GULUCHE Anne-Marie, MM : MAHIEUX Christian à Mme BOULANGER Liliane, VAUTIER Fabrice à M. BOLANT Claude

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

Date de la convocation : 08/04/2026

Date d'affichage : 08/04/2026

A été nommée secrétaire : Mme LE GULUCHE Anne-Marie

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 27 mars 2026 après éclaircissement sur la composition de la commission finances et CCID.

Monsieur le maire propose 1 modification à l'ordre du jour – Modification acceptée à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

1/ Approbation du CFU - Exercice 2025 (DE_2026_26)

Monsieur le Maire rappelle que le Compte Financier Unique se substitue désormais au Compte Administratif produit par l'Ordonnateur, et au Compte de Gestion produit par le Comptable Public.

C'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public. Il rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion. Il simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée.

Le CFU répond à deux objectifs principaux :

- Une information financière plus simple et plus lisible : un seul document au lieu de deux partiellement redondants, et souvent trop volumineux.
- Une information également enrichie, grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

Bilan financier de l'exercice budgétaire, le compte financier unique (CFU) exprime les résultats de l'exécution du budget. Il retrace, en dépenses et en recettes, les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections. Le vote par le Conseil Municipal du compte financier unique (CFU) constitue l'arrêté des comptes. Monsieur le Maire va présenter aux membres du Conseil Municipal les documents qui sont annexés à l'ordre du jour. Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le Conseil Municipal élit son président, le Maire ne devant participer au vote. Monsieur Régis BUREL s'étant retiré pour le vote du CFU, Monsieur Claude BOLANT, conseiller municipal (doyen d'âge) préside la séance.

Nogentel - Commune de Nogentel - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	617 716,00	653 944,77	1 271 660,77
	Recettes réalisées (1)	B	223 549,52	724 750,50	948 300,02
	Restes à réaliser	C	139 195,00	0,00	139 195,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	491 943,46	998 893,00	1 490 836,46
	Dépenses réalisées (1)	E	91 761,13	719 638,28	811 399,41
	Restes à réaliser	F	60 700,00	0,00	60 700,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	131 788,39	5 112,22	136 900,61
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-125 772,54	344 948,23	219 175,69
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	6 015,85	350 060,45	356 076,30
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	78 495,00	0,00	78 495,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	84 510,85	350 060,45	434 571,30

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :
APPROUVE le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget COMMUNE, dressé conjointement par le Maire et le comptable public,
RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

2/ Affectation de résultat 2025 (DE_2026_27)

Le Conseil Municipal en application de l'Article 9 de la Loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable :

Après avoir approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de : 350 060.45 euros (002)

Constatant que ledit Compte Financier Unique fait apparaître un excédent à la section d'investissement s'élevant à : 6 015.85 euros (001)

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 décembre 2025 à mandater s'élèvent à 60 700 euros et des recettes certaines restant à recevoir à la même date s'élèvent à 139 195.00 euros.

Considérant les besoins recensés pour l'année 2026.

Considérant que le budget de l'année 2026, comporte en prévision, un virement de la section de fonctionnement (ligne 023) à 143 389.69 euros à la section d'investissement (ligne 021) de : 143 389.69 euros.

Décide, sur proposition du Maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué comme suit :

- affectation à l'excédent reporté (compte 002) : 350 060.45 euros.
- affectation de l'excédent d'investissement reporté (compte 001) : 6 015.85 euros.
- affectation de fonctionnement capitalisé (compte 1068) : 0 euros.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

3/Approbation du Budget Primitif exercice 2026 (DE_2026_28)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

Ayant entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE de VOTER le Budget Primitif 2026 comme suit :

En équilibre en dépenses et en recettes d'**Investissement** à la somme de **393 330.00 €**

En équilibre en dépenses et en recettes de **Fonctionnement** à la somme de **1 026 341.00 €**

Le **Budget Primitif M57 exercice 2026** de la commune est **ADOPTÉ** à l'unanimité des membres présents.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

4/ Vote des taxes locales (DE_2026_29)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur les modalités de compensation financière de la part départementale de la TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) pour les Collectivités Locales suite à la suppression de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales.

L'Assemblée après en avoir délibéré sur le Taux d'Imposition applicable à chacune des taxes directes locales, DÉCIDE de retenir les taux suivants pour l'année 2026 :

- Taux de Taxe sur le Foncier Bâti (TFPB) : 47.75 %
- Taux de Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) : 19.72 %
- Taux de Taxe d'Habitation (TH) : 13.52 %

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

5/ Tarifs communaux 2026 (DE_2026_30)

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur les différents tarifs à appliquer au 1er mai 2026.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité des présents :

- les tarifs ci-dessous pour l'année 2026
- l'abrogation de la délibération n°DE_2025_10 du 08 avril 2025

ANNEE ==>	2026
CANTINE prix du repas/enfant	4,50 €
Prix repas sans réservation	9.00 €
AFFOUAGE (le stère)	6,00 €
LOYER logement communal place de la Mairie	440,00 €
LOYER logement communal rue des Maraîchers	520,00 €
LOYER garage communal - rue des Près	48,00 €
LOCATION salle des fêtes Extérieurs	
Week end Eté (du 01/04 au 30/09)	550.00 €
Week end Hiver (du 01/10 au 31/03)	650.00 €

LOCATION salle des fêtes Nogentellois Week end Eté (du 01/04 au 30/09) Week end Hiver (du 01/10 au 31/03)	300.00 € 400.00 €
CAUTION location Week-end CAUTION nettoyage salle des fêtes	400,00 € 150.00 €
GARDERIE	1,00 €
CONCESSION TRENTENAIRE	300,00 €
CONCESSION CINQUANTENAIRE	500,00 €
COLUMBARIUM TRENTENAIRE	300,00 €
COLUMBARIUM CINQUANTENAIRE	500,00 €
CAVURNE au 1er mai TRENTENAIRE	250,00 €
CAVURNE au 1er mai CINQUANTENAIRE	400,00 €
DROIT DE PLACE	50,00 €
CRÉATION BATEAU	1800.00€

Sous réserve d'une révision, en cours d'année, du prix du repas de cantine en cas d'augmentation appliquée par le prestataire.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

6/ Location de chasse - Bois communaux (DE_2026_31)

Monsieur le Maire propose le renouvellement du bail de location de la société de chasse au tarif de 3 400,94 euros pour l'année 2026.

Après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des présents, acceptent le renouvellement du bail de location au tarif de 3 400, 94 euros pour l'année 2026.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

7/ Acquisition des parcelles ZL7 et ZR47 (DE_2026_32)

Le Maire informe le Conseil Municipal de son souhait d'acquérir les parcelles de bois cadastrées ZL7 et ZR47.

Il a été entendu que les Consorts MONORY vendent à la commune de NOGENTEL, les terrains ci-dessous :

- parcelle ZL7 (surface 3 242 m²)
- parcelle ZR47 (surface 10 283 m²)

Le prix a été fixé à 6.500,00 Euros pour une surface totale de 13.525 m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE la proposition des Consorts MONORY et décide d'acheter ces terrains pour un montant total de 6.500.00 Euros
- INDIQUE que les frais d'actes seront entièrement à la charge de l'acquéreur.
- MANDATE la SCP AST & CARCELLE, Notaires Associés à Château-Thierry pour la rédaction de l'acte authentique.
- DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout acte inhérent à ces acquisitions.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

- Remerciements des familles Descloux et Frétisse ainsi que la famille Houdot pour le soutien et le prêt de la salle lors des obsèques.
- Remerciements de M. Loïc Knür pour le support financier accordé qui a permis la réparation des capteurs de la station météo.
- Remerciements de l'association musicale Partamuz-D'Lyres pour son accueil lors du concert du 29 mars dernier.
- M. le Maire fait lecture d'un mail reçu en mairie approuvant la venue d'un cirque sur la commune et confirmant le bon traitement des animaux détenus.
- Suite au rapport de vérification des points d'eau d'incendie, M. Jean-Michel Rogé se propose comme référent.
- Suite à un mail de la mission locale de Château-Thierry, Mme Anne-Marie Le Guluche se propose comme référente.
- Suite à un courrier de l'ARS relatif à la prolifération du moustique-tigre, M. Joël Alasia se propose comme référent.
- M. le Maire fait part d'un courrier du département sur la suspension de l'APV pour 2026.
- M. Joël Alasia propose de mettre en couleurs les anciens jeux pour harmoniser avec les nouveaux en cours d'installation sur l'aire de jeux à côté de l'école.
- Pour le FMO qui se tiendra le 24 juillet 2026 sur la commune, un appel aux bénévoles sera fait prochainement après retour de complément d'information du PETR-UCCSA.
- Point sur les commissions et leurs missions : un tableau récapitulatif va être prochainement transmis.
- Cérémonie du 08 mai : organisation de la préparation de la cérémonie.

Fin de séance à 23h20

En mairie, le 14/04/2026

Le Maire,
Régis BUREL

Secrétaire de séance,
Anne-Marie LE GULUCHE